

29 juin

CONSEIL MUNICIPAL séance du 29 juin

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vente REYMANN – LOUIS : section 32 parcelle 379 – 600 m²

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL PERIODE ESTIVALE

Le Conseil Municipal, valide la modification des horaires de travail comme suit pour les mois de juillet et d'août :

6 h – 13 h avec une pause de 20 mn intégrée dans le temps de travail et intervenant avant 6 heures de travail consécutives.

REPARTITION DEROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES FPIC AU TITRE DE 2015

Le Conseil Municipal opte pour une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2015, accepte que 50 % du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2015 soient pris en charge par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, autorise le Maire à signer tout document en application de la présente délibération, dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;

demande à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin de notifier à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin sa délibération du 9 juin 2015 ainsi que les 9 délibérations des conseils municipaux des autres communes membres, afin d'attester du respect des conditions de majorité requises par l'article L 2336-3 II 2°.

INDEMNITE DE CONSEIL ATTRIBUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Le conseil municipal valide l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable public comme suit :

A Monsieur Alphonse WACH pour toute l'année 2014 et jusqu'au 31 mars 2015

A Madame Jacqueline SCHIEBER à compter du 1^{er} avril 2015 et pour toute la durée du mandat

AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE PUBLIC

Le conseil municipal, décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

CCCHR : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2014 de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin présenté par le Maire

SIEPI : RAPPORT ANNUEL EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel eau assainissement 2014 présenté par le Maire.

CCCHR : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le Maire.

DIVERS

Recensement des travaux à réaliser pendant les vacances scolaires (Désherbage des places et espaces verts – travaux à l'école, etc...)

Site internet :

Bilan pique-nique géant :

Nuisances sonores : arrêté municipal pour réglementation

Date de création : **02/07/2015 @ 16:25**
Catégorie : **Conseil Municipal 2015 - 2015**
Page lue **54 fois**

